

# Convention de partenariat 2024

Entre :

SA DE LA FERME DU BOURNAT

191 Allée Paul Jean Souriau – 24260 LE BUGUE

D'une part, et :

Organisme ou raison sociale : .....

.....

Permanence CSE (jour/horaire).....

Responsable : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone : ..... Portable : .....

Email : .....

Le comité social économique s'engage auprès du Parc du Bournat à respecter les dispositions de la présente charte :

- ✓ Billetterie groupée (contacter le service commercial)
- Billetterie individuelle

Les membres du CSE devront se présenter avec un justificatif de leur société. (carte membre CSE)

## Validité

Les billets 2024 sont valables jusqu'au 29 septembre 2024.

## Tarifs

Les tarifs fixés par la convention ne peuvent être modifiés durant la validité des billets 2024.

Convention de partenariat établie le :

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

Convention à envoyer à l'adresse suivante :

Parc du Bournat –191 Allée Paul Jean Souriau

24260 LE BUGUE

Service commercial : 05 53 08 41 99

Email : [commercial@parclebournat.fr](mailto:commercial@parclebournat.fr)



Les saveurs



L'apprentissage



Jeux d'Autrefois